



Arrondissement d'AIX

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 15 décembre 2025*

L'an deux mille vingt-cinq le lundi quinze décembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION :** Budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence : décision modificative N° 1

Date de la convocation : mardi 09 décembre 2025

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS :**

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, M.

BLANCHARD, Mme PIVERT, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY,

M. MOFREDJ, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme

VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, M. YAHIAATNI, Mme

BRAHEM, Mme ARAVECCHIA, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme

LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER

**POUVOIRS :**

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. YTIER), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), Mme MERCIER (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. YAHIAATNI)

**EXCUSES :**

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé), M. JENTA (absent excusé)

JDG/SC

7.1

## Service Finances

Budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence : décision modificative N° 1

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024, le Budget primitif du budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire Communal de Salon-de-Provence a été adopté. Il a été modifié par la délibération du 11 juin 2025 relative à l'adoption du budget supplémentaire 2025. Or, compte tenu des besoins exprimés par différents services, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires par la réalisation de divers transferts et ouvertures de crédits sur le budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire Communal.

La réglementation nous impose, désormais, une présentation détaillée dans une maquette des modifications effectuées sur le budget dans le cadre des décisions modificatives adoptées tout au long de l'exercice budgétaire.

En conséquence, vous trouverez dans la maquette jointe en annexe l'ensemble des transferts et ouvertures de crédits réalisés sur le budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations de transferts et d'ouvertures de crédits présentées en annexe sur le budget annexe de la Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire Communal.

– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 40

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**